



## Sommaire

<b>1. Contexte de l'avant-projet</b> .....	4
<b>1.1. Origine</b> .....	4
<b>1.2. Pertinence du Projet</b> .....	4
1.2.1. <b>Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT</b> .....	4
<b>1.2.2. Cohérence avec les politiques du Pays</b> .....	5
<b>2. JUSTIFICATION</b> .....	6
<b>2.1. Objectifs</b> .....	6
2.1.1. <b>Objectif de développement</b> .....	6
2.1.2. <b>Objectif spécifique</b> .....	6
<b>2.2. Identification du problème</b> .....	6
<b>3. INTERVENTIONS</b> .....	7
<b>3.1. Produits</b> .....	7
<b>3.2. Activités</b> .....	8
<b>3.3. Approches et méthodes</b> .....	8
<b>3.3.1. Collecter les informations et données de base sur les forêts galeries de la zone</b> .....	8
3.3.1.1. <b>Evaluation des ressources des forêts galeries</b> .....	8
3.3.1.2. <b>Cartographie des FG:</b> .....	8
3.3.1.3. <b>Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion</b> .....	9
<b>3.3.2. Elaborer un projet sur la Restauration et la Gestion Durable des Forêts galeries de la Reserve de Biosphère du Delta du Mono-Bénin</b> .....	9
<b>3.4. Plan des travaux</b> .....	10
<b>3.5. La matrice budgétaire de l'avant-projet</b> .....	11
<b>4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT-PROJET</b> .....	15
<b>4.1. Agence d'exécution et structure organique</b> .....	15
<b>4.2. Suivi et rapports</b> .....	15
ANNEXE 1 : Profil de l'agence d'exécution .....	16
ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution .....	19
ANNEXE 3. Cahier des charges du personnel et consultant énumérés par l'OIBT .....	23
ANNEXE 4 : Evaluation de l'avant-projet par le Panel d'expert.....	25
ANNEXE 5 : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts de la 49 <sup>ème</sup> Session.....	26

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AE	: Agence d'Exécution
AGR	: Activité Génératrice de Revenus
AIBT	: Accord International des Bois Tropicaux
CENAGREF	: Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CHM	: Centre d'Echanges d'Informations sur la Diversité Biologique
DGEFC	: Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
FG	: Forêts Galeries
ha	: Hectare
MCVDD	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
OIBT	: Organisation Internationale des Bois Tropicaux
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PAE	: Plan d'Actions Environnemental
PAG	: Plan action du Gouvernement
PAGEFCOM	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
PEFC	: Programme Eaux, Forêts et Chasse
PGFTR-FA	: Programme de Gestion des Forêts et Terroirs Riverains
PP	: Parties Prenantes
PRI	: Programme Reboisement Intensif
PSBE-GAZ	: Projet de Substitution du Bois Energie par le Gaz
RBDM	: Reserve de la Biosphère du Delta du Mono
SCRIP	: Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SIG	: Système d'Information Géographique
SPANB	: Stratégies et Plan d'Action National pour la Conservation de la Biodiversité
TDR	: Termes de Référence
UICN	: Union Internationale de Conservation de la Nature

## 1. Contexte de l'avant-projet

### 1.1. Origine

La réserve de Biosphère du delta du Mono dans sa grande superficie fait partie intégrante du site RAMSAR 1017. Elle est située dans une zone humide d'importance internationale édifée par le fleuve Mono frontalier du Bénin et du Togo. C'est aussi un espace côtier marin qui a une forte potentialité éco touristique sur le plan culturel et culturel très fréquenté par les populations de Porto-Novo, Cotonou, Ouidah et de la ville voisine de Lomé.

En outre, la réserve dispose de divers paysages non pris en compte par le réseau actuel des aires protégées du Bénin notamment les littoraux, les zones humides (site Ramsar 1017), les savanes guinéennes, les plaines alluviales du Mono, la dépression à vertisol de Tchi, les presqu'îles et les îlots de forêts sacrées. Ces différents paysages sont caractérisés par des écosystèmes typiques du sillon dahoméen (Dahomey Gap) sur plaines, plateaux et milieux marins et côtiers de l'océan atlantique (les mangroves, les prairies marécageuses, les forêts marécageuses, les forêts ripicoles, etc.). Ces différents écosystèmes abritent une diversité d'espèces floristiques et fauniques dont certaines sont menacées au Bénin et en Afrique et sur le plan international (palétuviers, tortues marines, lamantin d'Afrique, hippopotame, oiseaux migrateurs paléarctiques, singe à ventre rouge, le pangolin, etc.). Fort de ce qui précède, on comprend que la réserve abrite des écosystèmes menacés et des espèces menacées et d'importance internationale ; d'où l'impérieuse nécessité de sa conservation.

La dégradation de ces écosystèmes constitue une menace importante à la diversité biologique et à la vie des communautés riveraines qui en dépendent fortement. Malgré leur importance socioéconomique et écologique, ces écosystèmes particuliers ont été pendant longtemps négligés. En effet, les connaissances actuelles sur ces zones sont très sommaires et éparées. Les études botaniques, écologiques, fauniques, socioéconomiques et cartographiques sur les FG sont très limitées. Ceci constitue un véritable handicap pour toutes actions efficaces de conservation et de gestion durable de ces ressources. Afin de remédier à cette situation, le présent avant-projet se propose de faire un état des lieux sur le potentiel des îlots de forêts dans le but de disposer des données de base en vue d'élaborer un programme de gestion durable adapté.

La DGEFC qui appuie la gestion participative des écosystèmes et ressources naturelles travaillera en collaboration avec les administrations municipales, les autorités traditionnelles, et les acteurs locaux dans la conservation et la gestion des écosystèmes des forêts galeries de la Réserve de Biosphère de Delta du Mono..

Le présent avant-projet a été élaboré sur la base des données de prospection de la zone. Au cours de cette phase d'identification, il y a eu des séances de concertation avec certaines catégories d'acteurs. Suite à ces échanges, les populations locales ont manifesté leur désir de reconstituer les forêts galeries.

### 1.2. Pertinence du Projet

#### 1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT.

L'OIBT est l'une des principales Organisations internationales s'intéressant à la gestion durable des ressources des forêts et à leur conservation. Le présent projet est conforme aux objectifs de l'OIBT énoncés dans l'article 1 de l'AIBT de 2006. Ces objectifs sont énumérés dans les alinéas c, f, j et q.

**c. Contribuant à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté :** Le présent projet vise à contribuer à la gestion durable des forêts galeries pour améliorer le niveau de vie des populations riveraines. De façon pratique, il contribuera à la préparation des plans simples et d'aménagement et de gestion participative des forêts galeries et déterminera la possibilité de développement des activités génératrices de revenu pour diminuer la pression sur les forêts galeries. Il étudiera également la formation et le renforcement de capacités des parties prenantes directement liées à la gestion durable de ces forêts.

**f. Favorisant et appuyant la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre:** Le projet entreprendra des activités de sensibilisation sur les forêts galeries situées dans le Ramsar 1017 du Sud Bénin. En outre, il facilitera la formation d'un réseau

local pour une publication et diffusion des informations sur les forêts galeries. Il est prévu d'effectuer un diagnostic et un zonage des forêts galeries et de mettre en place un système de suivi et d'évaluation de la gestion des séries d'aménagement.

**j. Encourageant les membres à soutenir et à développer des activités de reboisement en bois tropicaux, ainsi que la remise en état et la restauration des terres forestières dégradées, compte dûment tenu des intérêts des communautés locales qui dépendent des ressources forestières:** Le projet étudiera la possibilité de la création des zones tampon et de mise en place des plantations de bois de feu à croissance rapide, de plantes médicinales, de bois d'œuvre autochtones.

**q. Favorisant une meilleure compréhension de la contribution des produits forestiers autres que le bois d'œuvre et des services écologiques à la gestion durable des forêts tropicales, et la coopération avec des institutions et des processus compétents à cette fin;** Le projet mènera une enquête sur les aspects socio-économiques en rapport avec les forêts concernées. Cette information sera utilisée dans le processus de planification. Il initiera également les activités de développement visant à mobiliser l'appui communautaire à ses objectifs.

**L'avant-projet est également conforme au plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018 car il s'inscrit dans deux des cinq domaines des programmes thématiques définis dans le plan. Il s'agit de :**

- **Gestion et entreprises des forêts communales et de collectivités ;**
- **Réduire la déforestation et la dégradation des forêts et valoriser les services environnementaux dans les forêts tropicales**

**Par ailleurs, ce avant-projet s'inscrit dans la Priorité stratégique 3. Renforcer la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre et dans la Priorité stratégique 4. Freiner le déboisement et la dégradation des forêts dans le monde tropical et valoriser l'apport des services éco systémiques du plan d'action stratégique de l'OIBT pour 2013-2018.**

En outre ce projet cadre bien avec les principes et directives de OIBT/UICN pour la conservation pour la et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicale productrices de bois ; notamment le Principe9: Considérations relatives à la biodiversité au niveau de l'unité forestière de gestion qui dit qu'un processus efficace d'aménagement des forêts, dans lequel les objectifs économiques, sociaux et environnementaux sont équilibrés en fonction des besoins et priorités sociétaux, est essentiel pour définir et atteindre les buts en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

### **1.2.2. Cohérence avec les politiques du Pays**

Le présent projet est en cohérence avec les politiques nationales et internationales du Bénin.

#### **Au plan National :**

La présente proposition est en conformité avec la loi N° 93 -009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin qui stipule que le plan d'aménagement forestier élaboré avec la participation des populations riveraines définit les objectifs assignés à la forêt et les moyens permettant de les atteindre : Il est basé sur les principes d'une gestion conservatoire et d'une production soutenue. La loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin (Lois N° 98-030 du 1er février 1999) stipule dans les articles 55 et 56 que les forêts, qu'elles soient publiques ou privées, sont un patrimoine national qui doit être géré en tenant compte des préoccupations d'environnement de sorte que les fonctions de protection des forêts ne soient pas compromises par les utilisations économiques, sociales ou récréatives ; et dans l'article 56, les forêts doivent être protégées contre toutes formes de dégradation, de pollution ou de destruction causées notamment par la surexploitation, le pâturage , les défrichement abusifs et, les incendies , les brulis , les maladies ou l'introduction d'espèces inadaptées. Ce projet s'inscrit dans les priorités définies dans le Plan d'Action du Gouvernement où le Gouvernement s'engage à inverser la tendance de dégradation de la couverture forestière par le renforcement du cadre législatif et réglementaire dans ce domaine ; l'amélioration de la gestion des systèmes fragiles (zones humides, littoral et écosystèmes marginaux). En outre, ce projet cadre bien avec le Programme d'actions prioritaire de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP) qui a défini le Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles qui vise entre autres de : i) promouvoir des énergies alternatives en vue de la satisfaction des besoins en énergie domestiques des centres urbains ; ii) appuyer les communes et les communautés à la base pour une gestion durable des forêts et réserves naturelles à fortes

potentialités fauniques, à travers le processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement participatifs ; iii) assurer une répartition équitable des revenus d'exploitation des ressources forestières ; v) renforcer le cadre législatif et réglementaire pour la promotion de la gestion durable des ressources naturelles par les communes et le secteur privé ; vi) assurer la création et la gestion durable de réserves biologiques communautaires dans les terroirs des zones humides notamment des lacs Nokoué, Ahémé, des vallées des fleuves Ouémé et Mono ; et vii) développer et mettre en œuvre un programme de reboisement à l'échelle nationale tenant compte des spécificités des différentes catégories de forêts et des zones agro-écologiques.

Ce projet s'inscrit aussi dans des stratégies et politiques sectorielles du Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD° notamment, la Stratégie et Plan d'Action National pour la conservation de la Biodiversité (SPANB 2011-2020), Stratégie Nationale de mise en œuvre de la convention cadre des Nations Unies sur les des changements climatiques, le plan d'action environnemental, le document de la politique forestière qui vise à contribuer à la gestion durable des ressources forestières des zones humides pour une amélioration des revenus et des conditions de vie des populations.

### **Au plan International :**

Par ailleurs, le Bénin est signataire d'un certain nombre de conventions et d'accords internationaux notamment, la Convention sur le Commerce International des Espèces Menacées; la Convention RAMSAR sur les Zones Humides ; la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) et la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNFCCC), l'Accord International sur les Bois Tropicaux (AIBT 2006). La mise en œuvre de ce projet va contribuer à mobiliser des informations sur le site Ramsar 1017 d'une part et d'autre part va permettre de mobiliser les fonds nécessaires pour engager des actions entrant dans le cadre du respect de ces engagements internationaux.

## **2. JUSTIFICATION**

### **2.1.Objectifs**

#### **2.1.1. Objectif de développement**

Contribuer à la conservation et la gestion durable de la Reserve de Biosphères du Delta du Mono par le renforcement des capacités des populations locales pour améliorer leur condition de vie.

#### **2.1.2. Objectif spécifique**

L'objectif spécifique de l'avant-projet est d'évaluer le potentiel des forêts galeries de la Reserve de la Biosphère du Delta du Mono-Bénin, en vue de formuler une proposition de projet pour la gestion durable de ces forêts.

### **2.2. Identification du problème**

Au Bénin, les forêts tiennent une place importante dans la vie des populations locales. Elles remplissent essentiellement trois fonctions à savoir :

- fonction écologique (protéger les sources d'eau, protéger les sols contre l'érosion, servir d'habitat aux animaux et végétaux),
- fonction religieuse (abriter les divinités, lieu de culte, de rituels ou autres cérémonies),
- une fonction socioéconomique et culturelle (récolte de bois, de plantes médicinales ou alimentaires et autre produits forestiers non ligneux, lieux d'initiation etc.).

L'un des problèmes liés à l'aménagement des forêts galeries du Delta du Mono est dû à leur taille réduite et à leur état de dégradation. Cet émiettement de la taille ne favorise le développement des actions de grande envergure.

Cette dégradation des écosystèmes constitue une menace importante aux moyens de subsistance des communautés. A l'issue d'une brève investigation et d'une consultation des parties prenantes, il ressort que le problème fondamental des zones humides du Bénin est dû au fait que les ressources forestières ne sont pas gérées de façon durable. Les principales causes de ce problème sont de trois ordres à savoir :

1. Les informations de base sur les forêts galeries sont déficitaires au Bénin.

Le manque d'information sur le potentiel des forêts galeries est l'une des causes de la négligence et de la sous-estimation de leur rôle dans le fonctionnement de l'écosystème.

2. Faible capacité des gestionnaires des forêts galeries.

La non existence d'une réglementation, des dispositifs de concertation et des outils de gestion durable des forêts galeries a favorisé une exploitation anarchique des ressources.

Les effets de ces problèmes se sont traduits par :

- Une dégradation rapide des écosystèmes des forêts galeries;
- La réduction des moyens de subsistance des communautés locales

L'élaboration de cet avant-projet se justifie par les insuffisances qui empêchent de passer directement à la proposition de projet. En effet, le manque de données fiables et récentes sur les forêts galeries, la non disponibilité des moyens matériel et financier sont autant de maux qui constituent des handicaps majeurs. En effet, l'élaboration d'une proposition de projet nécessite la disponibilité des données fiables issues des études concrètes. Cet avant-projet permettra aussi de définir les stratégies pour mettre en cohérence et en synergie toutes les actions en cours sur les forêts galeries dans le système des aires protégées et le projet d'appui à la gestion des forêts.

**La dégradation des écosystèmes constitue une menace importante à la durabilité des moyens de subsistance des communautés. A l'issue des investigations réalisées il est apparu que le problème fondamental des galeries forestières de la RBDM est qu'elles ne sont pas gérées de façon durable. Ce qui entraîne inéluctablement leur disparition. Les principales causes de ce problème sont de trois ordres à savoir :**

- ✓ **La surexploitation des ressources des forêts galeries ;**
- ✓ **Les faibles revenus tirés des forêts galeries ;**
- ✓ **L'absence de cadre formel de protection des forêts galeries ;**

#### **1. Surexploitation des ressources des forêts galeries**

**La forte densité de la population dans le sud du Bénin a affecté négativement les ressources forestières aussi bien dans le terroir que dans les forêts galeries. La satisfaction des besoins en produits Forestiers ligneux qui se faisait à partir des ressources du terroir s'est étendue aux forêts galeries. Cette situation a conduit à une surexploitation des ressources disponibles et par conséquent à la dégradation des forêts galeries Le potentiel existant de ces forêts n'est pas connu. L'élaboration des outils de gestion (plan simples d'aménagement de gestion,) l'amélioration des techniques culturelles et le développement du reboisement contribueront à réduire les pressions sur les forêts galeries**

#### **2. Faibles revenus tirés des forêts galeries**

**Les populations riveraines des forêts galeries tirent leurs principaux revenus de l'agriculture et des ressources forestières. Les connaissances limitées des possibilités de valorisation des ressources des forêts galeries, et la non existence des moyens de valorisation des potentialités maintiennent les populations locales dans un cercle vicieux de pauvreté avec comme conséquence une dégradation et une déforestation accrue des forêts galeries**

#### **3. Absence de cadre formel de protection des forêts galeries**

**Les forêts galeries ne sont pas dotées d'un cadre formel de protection comme les forêts classées. En raison de l'érosion des pouvoirs traditionnels des dignitaires et malgré leur volonté de les conserver, les forêts sacrées ne résistent plus longtemps aux différentes pressions anthropiques qu'elles subissent. Par ailleurs, l'absence de dispositifs de concertation entre les acteurs chargés de la gestion des forêts galeries a favorisé aussi leur dégradation et destruction.**

**En conséquence on assiste à une dégradation et disparition des forêts galeries avec une perte de la biodiversité et une réduction des moyens de subsistance des communautés locales. La mise en œuvre de ce projet permettra de résoudre les problèmes sus évoqués afin d'arrêter leur dégradation et amorcer leur gestion durable.**

### **3. INTERVENTIONS**

#### **3.1. Produits**

Deux produits sont essentiellement attendus à l'issue du présent avant-projet.

**Produit 1:** Les informations de base sur le potentiel des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono sont disponibles.

**Produit 2:** Un projet d'appui à la Restauration et la Gestion Durable des Forêts galeries de la Reserve de Biosphère du Delta du Mono du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

### **3.2. Activités**

Pour obtenir les produits, les activités suivantes seront réalisées :

**Produit 1:** Les informations de base sur le potentiel des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono sont disponibles.

**Activité 1.1 :** Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet ;

**Activité 1.2 :** Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono

**Activité 1.3 :** Réaliser l'étude socioéconomique des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono;

**Activité 1.4 :** Réaliser une étude cartographique détaillée des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono;

**Activité 1.5 :** Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet ;

**Activité 1.6** Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes ;

**Activité 1.7** Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes ;

**Produit 2:** Un projet de Restauration et la Gestion Durable des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.

**Activité 2.1.** Elaborer une proposition de projet pour la gestion durable des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono;

**Activité 2.2.** Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement;

### **3.3. Approches et méthodes**

La mise en œuvre de cet avant-projet sera réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de forestiers, de socio économiste géographe/cartographe et de spécialistes en gestion intégrée des zones humides avec la participation des populations locales. Les études spécifiques feront l'objet d'une consultation. La mise en œuvre de cet avant-projet se fera en deux grandes étapes : Collecter les données de base et élaborer un programme de gestion durable des forêts galeries. Un comité restreint comprenant les dignitaires et les Autorités communales sera mis en place pour être consulté et associé dans la mise en œuvre de l'avant-projet et dans l'élaboration du projet.

**Les études à réaliser se baseront sur les éléments pertinents des Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale (PS-23) pour l'étude socio-économique à mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-projet**

#### **3.3.1. Collecter les informations et données de base sur les forêts galeries de la zone**

##### **3.3.1.1. Evaluation des ressources des forêts galeries**

Il s'agira de réaliser des enquêtes dans le but de connaître les différentes espèces végétales et animales et toutes autres ressources d'importance, leur état et les intérêts de ces ressources pour les populations des localités ciblées. Des visites de terrain et des échanges avec les parties prenantes dans le but de dresser la liste des ressources de leur localité avec leurs utilisations et les activités anthropiques ayant des impacts ou non sur ces écosystèmes. Des questionnaires permettront, d'aborder les possibilités de conservation et d'aménagement de ces zones.

L'équipe de mise en œuvre de cet avant-projet procédera également à une évaluation sommaire de l'état actuel des ressources des forêts galeries. Cette évaluation inclura: (1) la définition des menaces qui pèsent sur les Forêts; (2) les ressources biologiques présentes dans les FG (y compris les espèces menacées et rares); et (4) la contribution réelle des FG à la préservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des populations locales.

##### **3.3.1.2. Cartographie des FG:**

Sur la base des informations collectées et contenues dans la documentation, l'équipe du projet fera établir une cartographie des sites et des FG. L'étude et la cartographie comprendront la position géographique des sites et les informations sur les groupes et communautés/villages utilisant ces sites. La démarche méthodologique pour la cartographie des formations des zones ciblées reposera sur le Système d'Information Géographique (SIG) couplée à la télédétection. Il s'agira dans un premier temps de rechercher et rassembler tous les documents planimétriques portant sur la zone d'étude. Les cartes existantes, les photographies aériennes et images satellites (si possible) seront documentées. Dans un second temps nous procéderons à la récupération des fonds cartographiques (topographie, infrastructure, réseau hydrographique, type de sol, localité, limites administratives, etc.)



sur les cartes existantes. Des classifications numériques ou visuelles seront effectuées à partir des images satellites ou des photos aériennes existantes ce qui nous permettra de dresser les cartes brutes. Celles-ci seront ensuite validées après les vérifications de terrain à l'aide du GPS. L'intégration des informations complémentaires (occupation du sol, activités humaines, état des sols, état de la végétation, etc.) permettra d'élaborer la carte d'aménagement des formations des zones cibles. Les travaux cartographiques se feront à l'aide du logiciel Arcview.

### **3.3.1.3. Consultation des parties prenantes et évaluation des capacités de gestion**

Une série de consultations des acteurs sera organisée pour encourager l'appropriation locale et nationale des actions pour consolider la gestion communautaire de ces sites. Parmi les acteurs cibles, il y aura les représentants de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse, le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, les autorités communales, les ONG, les organisations de la Société civile, les leaders communautaires les chefs religieux et culturels et les populations riveraines (les femmes et les jeunes en particulier). Une analyse détaillée de ces acteurs sera faite pour définir le rôle de chacun d'eux.

La collecte de ces données mènera à l'analyse des conditions dans lesquelles les ressources peuvent être restaurées et mieux utilisées. Les barrières principales à la réalisation des actions proposées par le projet seront adressées de même que les barrières potentielles à la coopération entre les groupes associés.

Les enquêtes de terrain se feront dans les groupes d'évaluation participative. Ces enquêtes consistent à recueillir les informations relatives aux :

- données démographiques de la zone de l'avant-projet ;
- utilisateurs des produits provenant de la zone ainsi que tous les autres partenaires de développement impliqués dans la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité des forêts galeries dans la zone ;
- principales activités économiques du milieu ainsi que les besoins et les revenus des populations locales ;
- conditions d'accès des populations à la propriété foncière et l'utilisation des terres, ainsi que leur implication dans les activités d'exploitation des formations naturelles en tenant compte du genre ;
- techniques d'exploitation, de production, de restauration et de valorisation des ressources tout en précisant les techniques d'aménagement et de gestion traditionnelles existantes ;
- Activités Génératrices de Revenus (AGR) pouvant être menées concomitamment avec la conservation et la gestion durable des formations naturelles tout en proposant des actions concrètes permettant de renforcer leur capacité ;
- attitudes des populations vis-à-vis de la conservation des forêts, de la protection de l'environnement, tout en testant leur réceptivité par rapport à l'introduction des innovations en matière de gestion durable des forêts galeries.

L'activité d'implication des parties prenantes produira les résultats suivants:

- Matrice des parties prenantes;
- Plan d'implication des acteurs et de renforcement de leurs capacités;
- Identification des activités génératrices de revenus à mettre en œuvre et les ressources d'importance économique ou culturelle que l'on peut récolter de manière durable pour leur intégration dans les activités de conservation

La capacité des comités locaux, des gestionnaires sera analysée pour déterminer les domaines où un soutien sera requis pour renforcer la participation durable dans la gestion communautaire.

### **3.3.2. Elaborer un projet sur la Restauration et la Gestion Durable des Forêts galeries de la Reserve de Biosphère du Delta du Mono-Bénin**

L'élaboration d'un projet pour la réhabilitation et la gestion durable des FG dépendra donc de l'intérêt que chaque population riveraine tire de ces écosystèmes et de l'importance nationale que peut revêtir la conservation de ces milieux. Il sera donc organisé une rencontre de sensibilisation et d'information avec les populations des terroirs ciblés où les actions urgentes de conservation et d'aménagement de ces écosystèmes se font sentir. Les populations indiqueront le bien-fondé de ces écosystèmes dans leurs milieux (intérêts, causes et conséquences de leur dégradation, puis les solutions qu'elles préconisent). Ensemble, un consensus sera trouvé pour un aménagement durable.

Sur la base des étapes ci-dessus, les coûts du projet seront évalués et son plan de Suivi évaluation sera défini. Ceci inclura l'analyse:

- Du système de gestion des zones humides du Bénin et son applicabilité à la gestion de forêts galeries et des zones tampons.

- Des barrières à la mise en œuvre de la gestion efficace des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin;
- Des coûts des résultats et produits escomptés, des sources de cofinancement ;
- Des avantages environnementaux locaux, nationaux et mondiaux recherchés;
- De l'évaluation exhaustive des risques qui sera effectuée et les mesures atténuantes qui seront prévues. Les changements climatiques feront probablement partie de l'analyse de risques (et leur analyse sera basée sur les données actuelles).
- De la rentabilité pour identifier les alternatives de projet plus efficaces
- De la durabilité sociale, institutionnelle, économique et financière des activités de projet prévues;
- D'un plan de suivi et d'évaluation de projet, avec les niveaux de base, les indicateurs d'impact et les objectifs requis pour suivre l'avancement et l'efficacité du projet

### 3.4. Plan des travaux

Produits/Activités	Responsable/ Collaborateur	MOIS									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<b>Produit 1:</b> Les informations de base sur les forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin sont disponibles											
<b>Activité 1.1 :</b> Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet	DGEFC										
<b>Activité 1.2 :</b> Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin	EP /DGEFC et PP										
<b>Activité 1.3 :</b> Réaliser l'étude socioéconomique sur les FG de la RBDM	EP /DGEFC et PP										
<b>Activité 1.4 :</b> Réaliser une étude cartographique sur les zones d'intervention											
<b>Activité 1.5 :</b> Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet	EP /DGEFC et PP										
<b>Activité 1.6</b> Réaliser une série de Sensibilisation des parties prenantes	EP/DGEFC /										
<b>Activité 1.7</b> Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes.	EP/DGEFC et EN										
<b>Produit 2:</b> Un projet de Gestion Durable des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin est formulé et soumis à l'approbation de l'OIBT.											
<b>Activité 2.1.</b> Elaborer une proposition de projet sur la gestion durable des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin	EN/DGEFC /EN										
<b>Activité 2.2.</b> Faire valider la proposition de projet et la soumettre à l'OIBT pour financement	DGEFC										
<b>Activité 2.3.</b> Elaborer un rapport final de l'avant-projet	DGEFC										

**DGEFC :** Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse

**EN :** Expert National

**PP :** Parties Prenantes

### 3.5. La matrice budgétaire de l'avant-projet

Le budget de l'avant-projet est présenté dans le tableau de la matrice budgétaire ci-dessous. Il fournit le détail des coûts des activités en indiquant les quantités, les coûts unitaires, le total et répartition par source de financement.

Produits/ Activités	Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Coût unitaire \$ EIU	Coût total \$EU	OIBT	AE
<b>Produit 1</b>	Les informations de base sur les forêts galeries des forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin sont disponibles							
<b>A 1.1 :</b>	Mettre en place et opérationnaliser la cellule de pilotage de l'avant-projet							
	1 Coordonnateur de l'avant-projet	11	10	Hm	1500	15000		15000
	1 Chargé du Suivi évaluation du projet	12.1	10	Hm	1000	10000	10000	
	1 Secrétaire administratif et financier	12.3	10	Hm	750	7500	7500	
	1 Conducteur de véhicule coursier	12.4	10	Hm	250	2000		2000
	<b>Déplacement</b>	<b>31</b>	<b>10</b>	<b>m</b>	<b>350</b>	<b>3500</b>	<b>3500</b>	
	Fournitures de bureau	54	10	m	250	2500	2500	
	Réseaux et services	53	10	m	150	1500		1500
	Location de bureaux	62	10	m	300	3000		3000
<b>A 1.2</b>	Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries							
	Un consultant national en inventaire forestier	20	4	m	3000	12000	12000	
<b>A 1.3</b>	Réaliser une étude socioéconomique sur les forêts galeries de la RBDM							
	Un consultant national en socio économie	21	2,5	m	3000	7500	7500	
<b>A 1.4</b>	Réaliser une étude cartographique des zones de forêts galeries de la RBDM							
	Recrutement d'un consultant en cartographie	22	2,5	m	3000	7500	7500	
<b>A 1.5</b>	Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet.							
	Un consultant en étude d'impact environnemental et social	23	2,5	m	3000	7500	7500	
<b>A 1.6</b>	Réaliser une série de sensibilisation des parties prenantes							
	Mission de 10 jours avec 4 participants	30	40	Hj	80	3200	3200	
<b>A 1.7</b>	<b>Valider les études réalisées</b>							
	Organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes (50 participants, 1 jour)	63	50	Hj	50	2500	2500	
<b>Produit 2:</b>	Une proposition de projet sur la gestion durable des forêts galeries de la RBDM au Bénin est formulée et soumise à l'approbation de l'OIBT.							
<b>A .2.1</b>	Soumettre une proposition de projet sur les forêts galeries à l'OIBT pour financement							
	1 Expert pour élaboration de projet	24	2	Hm	3000	6000	6000	
	Atelier de validation du projet par les parties prenantes	63	100	Hj	50	5000	5000	
	Audit	64.				2500	2500	
	<b>Frais de suivi et examen OIBT</b>	<b>81</b>				<b>3000</b>	<b>3000</b>	
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	83				<b>9804</b>	<b>9804</b>	

AE : Agence d'exécution

**Budget global condensé de l'avant-projet (\$ E. U.)**

Poste budgétaire	Description	Total	Mois									
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
10	Personnel											
	11.1 Coordonnateur du projet	15000	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
	12.1 Chargé de Suivi évaluation du projet	10000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000	1000
	12.3 Secrétaire administratif et financier	7500	750	750	750	750	750	750	750	750	750	750
	12.4. Conducteur de véhicule coursier	4000	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400
	<b>19. Total composante</b>	<b>36500</b>	<b>3650</b>	<b>3650</b>	<b>3650</b>	<b>3650</b>	<b>3650</b>	<b>3650</b>	<b>3650</b>	<b>3650</b>	<b>3650</b>	<b>3650</b>
20	<i>Sous-traitance</i>											
	<b>21</b> : Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries de la RBDM	12000	3000	3000	3000	3000						
	<b>22</b> : Réaliser l'étude socioéconomique sur les forêts galeries	7500		3000	3000	1500						
	<b>22</b> : Réaliser une étude cartographique des zones de forêts galeries de la RBDM	7500		3000	3000	1500						
	<b>23</b> : Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet	7500		3000	3000	1500						
	24. Sensibilisation des parties prenantes	3200	1600	1600								
	25. Rédiger le document de projet	7500						3750	3750			
	<b>29 Total Composante</b>	<b>45200</b>	<b>4600</b>	<b>13600</b>	<b>12000</b>	<b>7500</b>	<b>0</b>	<b>3750</b>	<b>3750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>30</b>	<b><u>Déplacement</u></b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	<b><u>31. Frais de déplacement</u></b>	<b><u>3500</u></b>	<b><u>350</u></b>	<b><u>350</u></b>	<b><u>350</u></b>	<b><u>350</u></b>	<b><u>350</u></b>	<b><u>350</u></b>	<b><u>350</u></b>	<b><u>350</u></b>	<b><u>350</u></b>	<b><u>350</u></b>

Poste budgétaire	Description	Total	Mois										
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
-	<b>39 Total Composante</b>	<b>3500</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>	<b>350</b>
50	<i>Biens consommables</i>												
	53. Réseaux et services	1500	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150
	54. Fournitures de bureau	2000	2000										
	59. Total composante :	7000	4300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
60.	<i>Divers</i>												
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	2500					2500						
	62. Location de bureaux	3000	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300	300
	63. Atelier de validation du projet (50 participants)	5000								5000			
	64. Audit	3000											3000
	69. Total rubrique	13500	300	300	300	300	2800	300	300	5300	300	3300	
80	<i>Suivi et administration du projet</i>												
	<b>81. Frais d suivi et examen</b>	3000											
	Total partiel (10 à 82)	<b>89700</b>											
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	<b>9864</b>											
	Total composante :	<b>12804</b>											
<b>100</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>												

## Budget de la contribution OIBT

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	12. Assistant chargé du suivi évaluation	10000
	12.3 Secrétaire administratif et financier	7500
	19. Total partiel	17500
20	<i>Sous-traitance</i>	
	<b>21</b> : Réaliser une étude d'inventaire des forêts galeries de la RDM.	12000
	<b>22</b> : Réaliser l'étude socioéconomique sur les forêts de la RDM.	7500
	<b>22</b> : Réaliser une étude cartographique des zones de forêts galeries de la Reserve du Delta du Mono du Bénin	7500
	<b>23</b> : Réaliser une étude d'impact environnemental et social du projet	7500
	24. Sensibilisation des parties prenantes	3200
	25 : Rédiger le document du projet	7500
	29 Total partiel	45200
<b>30</b>	<b><u>Déplacement</u></b>	
	<b><u>31 Frais de déplacement</u></b>	<b>3500</b>
	<b><u>39 Total partiel</u></b>	<b>3500</b>
50	<i>Biens consommables</i>	
	54. Fournitures de bureau	2000
	59. Total partiel	2000
60.	<i>Divers</i>	
	61. Atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes	2500
	63. Atelier de validation du projet (50 participants)	5000
	64. Audit	3000
	69. Total partiel	10500
80	<i>Suivi et administration du projet</i>	
	<b>81. Frais de suivi et examen</b>	3000
	Total partiel (10 à 82)	<b>81500</b>
	Frais OIBT d'appui aux programmes (12 % sur les postes 10 à 82 ci-dessus)	<b>9804</b>
	Total partiel	<b>12804</b>
<b>100</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>91504</b>

## Budget de la contribution de l'Agence d'exécution

Poste budgétaire	Description	Total
10	Personnel	
	11.1 Coordonnateur du projet	15000
	12. Autre personnel	
	12.3. Conducteur de véhicule coursier	4000
	19. Total partiel	19000
50	Biens consommables	
	53. Réseaux et services	1200
	59. Total partiel	1200
60.	Divers	
	62. Location de bureaux	3000
	69. Total partiel	3000
<b>100</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23200</b>

## 4. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVANT-PROJET

### 4.1. Agence d'exécution et structure organique

La Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) est l'institution nationale mandatée pour la gestion durable des ressources forestières. Elle est l'Agence d'Exécution du projet. Elle collecte et gère les informations statistiques du secteur. Elle a élaboré et géré plusieurs projets et programmes qui l'appuient dans ses missions régaliennes. Il s'appuie sur plusieurs programmes/projets et les centres et offices du secteur forestier

L'Agence d'exécution devra travailler avec tous les partenaires identifiés. Ces derniers devront lui apporter leur contribution pour la bonne exécution du projet. Certains des partenaires figurent déjà dans l'organigramme du projet.

La DGEFC mettra à la disposition du projet les installations de bureau et les commodités nécessaires. Elle mettra aussi à la disposition du projet tous les agents forestiers pour les activités de collecte des données au niveau des inspections.

### 4.2. Suivi et rapports

#### Suivi évaluation

Pour un bon suivi de l'avant-projet, il sera mis en place un Comité d'Appui Technique qui aura pour mission d'évaluer les rapports des différents consultants et de l'Expert National. Des réunions du Comité d'Appui Technique auront lieu chaque fois que les rapports préliminaires sont soumis et feront l'objet de compte rendu. Ce Comité sera composé de :

- un (1) représentant de la DGEFC (Président du Comité) ;
- un (1) représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- deux (02) représentants des Autorités Communales et ;
- **Trois (03)** représentants désignés par les populations riveraines des forêts galeries.

#### Rapports

Le Coordonnateur préparera le chronogramme et les rapports d'activités pour l'OIBT avec copies à la DGEFC. Deux rapports techniques seront rédigés pour l'OIBT, notamment:

- Des rapports d'avancement (Un rapport de démarrage et un rapport à mi parcours) seront produits selon les procédures de l'OIBT;
- Un rapport d'achèvement de l'avant- projet suivant les directives de l'OIBT et accompagné des conclusions et les recommandations. Ce rapport sera également suivi du rapport d'audit financier de l'avant-projet.

## **ANNEXE 1 : Profil de l'agence d'exécution**

Nom : Direction Générales des Eaux Forêts et Chasse (DGEFC)

Adresse Postale: BP : 393 COTONOU (Rép. BENIN)

Tél. : (229) 21-33-06-62, E-mail : [foretsbenin@yahoo.fr](mailto:foretsbenin@yahoo.fr) ; [lokossouo@yahoo.fr](mailto:lokossouo@yahoo.fr)

Créée par arrêté n° 2428 du Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française (AOF) du 23 juillet 1938, la Direction des Eaux, Forêts et Chasse est devenue Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles (DGFRN) en 2006 par décret 2006-460 du 07 septembre 2006 portant Attributions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Environnement et Protection de la Nature (MEPN), et Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC) en juin 2015 par la loi N° 2015-20 du 19 juin 2015 portant statut spécial des personnels des forces de sécurité publique et assimilées. Elle a pour principale mission d'assurer la protection, la production et la valorisation des ressources forestières (sol, eau, flore, faune) afin de faire du secteur forestier une source de plus-value sociale et de valeur ajoutée à l'économie nationale. Sur le plan institutionnel, la DGEFC assure la mise en œuvre de la politique forestière nationale dans le cadre tracé par le Programme des Eaux Forêts et Chasse (PEFC) qui constitue un des cinq grands programmes du Ministère en charge des forêts, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD). A ce titre, elle est assurée des missions exclusives et des missions non exclusives.

Les missions exclusives comprennent :

- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la coordination, la planification et le suivi-évaluation du secteur forestier ;
- l'élaboration et le suivi de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de forêts et de faune ;
- l'élaboration des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- la validation des plans d'aménagement et autres outils de gestion des aires protégées ;
- l'administration et le suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des domaines classés de l'Etat ;
- l'orientation, la définition, le suivi et le contrôle des acteurs publics et privés intervenant dans la gestion des ressources naturelles de même que leurs rôles ;
- le suivi des conventions et accords internationaux et régionaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- l'animation d'un cadre de concertation intersectorielle impliquant tous les intervenants du secteur forestier ;
- l'organisation et l'exécution de la police forestière ;
- l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la perception de taxes et redevances liées aux ressources naturelles conformément aux dispositions des lois de finances et autres textes législatifs et réglementaires en vigueur ;
- l'exécution de toutes missions liées à la spécificité des Corps des personnels des Eaux, Forêts et Chasse en tant que composante des Forces de Sécurité Publique et Assimilées.

Les missions non exclusives comprennent :



- la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de développement du secteur forestier ;
- la constitution, le suivi, la préservation et la restauration du domaine protégé de l'Etat ;
- la promotion des filières porteuses des produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- l'assistance aux particuliers et aux collectivités locales pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement dans les domaines de la flore et de la faune ;
- la participation à l'exécution des travaux relatifs à la conservation et la gestion des eaux et des sols ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de communication pour la promotion du changement de comportement en relation avec toutes les autres structures habilitées ;
- la mise en œuvre des conventions et accords internationaux ratifiés en matière de forêts et de faune ;
- la mise en œuvre de la stratégie de financement durable du secteur forestier ;
- la promotion du reboisement et l'appui-conseil aux collectivités locales et aux acteurs privés dans les domaines de la gestion durable des forêts, de la faune et des ressources naturelles.

Au niveau central, la DGEFC repose sur un Secrétariat Général, une Inspection Générale des Services Forestiers (IGSF), un Cabinet du DGEFC et six (06) Directions Techniques à savoir :

- ✚ La Direction des Services de l'Intendance, du Matériel et de l'Équipement (DSIME) ;
- ✚ La Direction de l'Organisation et de la Formation du Personnel (DOFP) ;
- ✚ La Direction du Reboisement et de l'Aménagement des Forêts (DRAF) ;
- ✚ La Direction de la Conservation et de la Promotion des Ressources Naturelles (DCPRN) ;
- ✚ La Direction des Politiques, du Contrôle de l'Exploitation Forestière et du Contentieux (DPCEFC) ;
- ✚ La Direction de la Programmation et du Suivi-Evaluation (DPSE).

La DGEFC dispose d'un personnel composé de 592 fonctionnaires des eaux forêts et chasse (paramilitaires) et 178 fonctionnaires civils répartis au niveau central, dans les structures déconcentrées, dans les Projets/Programmes et les Centres et Offices sous tutelles.

**Tableau synthétique et indicatif du financement en 2017 des principaux programmes et projets  
du secteur forestier au Bénin**

N°	Liste des projets et programmes	Objectifs spécifiques	Date de démarrage	Date de fin prévue	Dotation 2017 (Millions de FCFA)	Sources de financement
1	PRI	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser de grandes plantations en vue de contribuer à la reconstitution du couvert forestier national ;</li> <li>- Promouvoir la foresterie urbaine et verdissement du cadre de vie</li> <li>- Promouvoir les espèces adaptées au climat de chaque région et aux besoins locaux ;</li> <li>- Assurer la protection des sites fragiles et des installations humaines à travers le reboisement ;</li> <li>- Sensibiliser les populations et renforcer les capacités du monde scolaire et universitaire sur l'éducation environnementale et citoyenne.</li> </ul>	avril 2016	2021	800	Budget National (BN)
2	PSBE-GAZ	Promouvoir l'utilisation du gaz domestique comme énergie de cuisson en remplacement du bois-énergie	avril 2016	2021	127	Budget National (BN)
4	PAGEFCOM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement la réalisation et le suivi des plantations communales</li> <li>- Appuyer la mise place de ranchs fauniques</li> <li>- Promouvoir l'économie bleue</li> <li>- Appui l'élaboration de Plan d'Aménagement et de Gestion Simplifié des Périmètres de Reboisement</li> </ul>	Juin 2017	2020	1213	FAD : 800 FEM : 213 BN : 200
5	PGFTR-FA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer simultanément le développement économique et la gestion viable à long terme des ressources naturelles ;</li> <li>- Piloter les filières des produits forestiers par l'incitation d'outils de gestion économiques et fiscaux ;</li> <li>- Transférer la gestion locale des ressources forestières aux populations rurales ;</li> <li>- Renforcer le cadre institutionnel de l'Administration Forestière dans la perspective de son recentrage sur ses fonctions régaliennes.</li> </ul>	Janvier 2014	Janvier 2018	3050	BN : 2100 IDA : 700 Don GEF : 250

## **ANNEXE 2. C.V. du personnel mis à disposition par l'Agence d'exécution**

### **CV du Chargé du Suivi évaluation de l'avant-projet**

1. **Nom de famille:** LOKOSSOU
2. **Prénoms:** Achille Orphée
3. **Date de naissance:** 10/12/1970
4. **Nationalité:** Béninoise
5. **Diplômes:**

<b>Institution [ Date début - Date fin ]</b>	<b>Diplôme(s) obtenu(s):</b>
Faculté des Sciences Agronomiques (FSA), Université d'Abomey-Calavi (UAC), 2011 - 2012	Master Professionnel en Gestion des Ressources Naturelles et de la Biodiversité
Faculté des Sciences, Université de Lomé Togo, 2005 - 2006	DESS en Biologie de développement
Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH), Université d'Abomey-Calavi (UAC), 2004 - 2005	DEA en Gestion de l'Environnement, Option Environnement et Développement
Collège Polytechnique Universitaire (CPU), Université Nationale du Bénin (UNB).1993-1997	Diplôme d'Ingénieur des Travaux, en Aménagement et Protection de l'Environnement

6. **Connaissances linguistiques: Indiquer vos connaissances sur une échelle de 1 à 5 (1 - niveau excellent; 5 - niveau rudimentaire)**

<b>Langue</b>	<b>Lu</b>	<b>Parlé</b>	<b>Écrit</b>
Français	1	1	1
Anglais	1	1	1

7. **Autres compétences:** (par ex. connaissances informatiques, etc.)

- Compétence en saisie : connaissance des logiciels Windows (Word, Excel, Power point) ;
- Formation sur le logiciel R d'analyses des données.
- Gestion de base de données et SIG

8. **Postes occupés et principales fonctions dans l'Administration forestière**

**De 2014 à 2019 : Chef service des Politiques, Etudes et du suivi des Accords et Conventions**

**Aout 2016 à Juillet 2019 : Point Focal et operateur pays du projet PD 754/14 (F) Restauration et Gestion Durable des Forêts Sacrées des sites RAMSAR 1017 et 1018 du Bénin Financé par Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT)**

**Aout 2013 à décembre 2016 : Coordonnateur national du projet PD 678/12 Rev.1 (M) Mise en place d'un système national d'Information et de gestion des statistiques forestières au Bénin.**

**Mai 2012 à 2014 : Chef de division du suivi des Accords et Conventions internationaux sous tutelles de la DGEFC**

**Mars 2016 – Aout 2017: Coordonnateur National de Projet de sensibilisation à la lutte anti braconnage des éléphants dans la réserve de biosphère transfrontalière du W (PSLAB/RBTW) financé par African Elephant Funds**

**Novembre 2012 à décembre 2013 : Coordonnateur national de l'Etude des circuits de commercialisation de l'ivoire et des produits à base d'ivoire entre le Bénin, Burkina Faso, Niger et le Togo.**

**Mai 2006 à mai 2012 : Chef Division des Politiques, Statistiques et de la Synthèse. à la Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.**

**LOKOSSOU A. Orphée**

## CV du Coordonnateur de l'avant-projet

<b>CURRICULUM VITAE</b>	
Informations personnelles	
<b>Nom</b>	KOROGONE
<b>Prénom</b>	Sinagabé O. Ulysse
<b>Nationalité</b>	Béninoise
<b>Date de naissance</b>	08 juillet 1981 à Porto Novo
<b>Diplômes</b>	<p><b>2020</b> : Diplôme de formateur PROTECT (Protected-area Operational and Tactical Enforcement Conservation Training) et DETECT (Detection of Environmental Crime Training), Freeland Foundation et Born Free</p> <p><b>2018</b> : Diplôme de formateur à l'application de la CITES, Born Free USA</p> <p><b>2015</b> : Master en Audit et Contrôle de Gestion, l'Université Polytechnique Internationale Obiang Nguema Mbasogo (UPI-ONM)</p> <p>2015 : Diplôme d'Etude Approfondies en Aménagement et Gestion des Ressources Naturelles, Université d'Abomey-Calavi, Bénin</p> <p>2007 : Diplôme d'Ingénieur Agronome, Université de Parakou, Benin</p> <p>2000 : Baccalauréat série D, Lycee Mathieu Bouke, Parakou, Benin</p>
<b>Adresse(s)</b>	02BP 490 Parakou
<b>Téléphone(s)</b>	(+ 229) 97601288 / 94494951
<b>Email</b>	staulysse@gmail.com, staulysse@yahoo.fr
Expériences professionnelles	
<b>Novembre 2020 à ce jour</b>	<p><b>Responsable du Service des Politiques et des Etudes à la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse</b></p> <p>Suivi de l'élaboration de la politique forestière et du code forestier Superviser les inventaires forestiers et fauniques et études dans l'administration des eaux, des forêts et de la chasse ;</p> <p>Suivre la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement gérés par la DGEFC</p> <p>veiller à la prise en compte des études d'impact sur l'environnement dans le cadre des programmes et projets forestiers</p>
<b>Juin 2020 à ce jour</b>	<p><b>Point Focal National Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de l'accord international des Bois Tropicaux</b></p>
<b>Décembre 2019-Décembre 2020</b>	<p><b>Chef Projet Plan d'action et renforcement de capacités pour la gestion durable de <i>Pterocarpus erinaceus</i></b></p> <p>d'élaborer les principaux documents de planification et de budgétisation du projet ;</p> <p>d'élaborer les termes de références des consultants et conduire le processus de leur sélection ;</p> <p>d'organiser l'atelier national de validation des résultats du projet ;</p> <p>d'organiser les sessions du Comité des Experts Scientifiques ;</p> <p>d'assurer l'acquisition des biens et services conformément au document du projet ;</p> <p>de veiller à ce que les procédures utilisées dans le cadre du projet ne rentrent pas en conflit avec celles du Secrétariat CITES ;</p> <p>d'appuyer la coordination régionale dans l'organisation des ateliers régionaux;</p>
<b>Décembre 2018 à Novembre 2020</b>	<p><b>Responsable du Service de la Promotion des Energies et des Marchés Ruraux de Bois</b></p> <p>promouvoir l'utilisation économique du bois-énergie, ainsi que les énergies alternatives et de substitution, en liaison avec les structures compétentes ;</p> <p>tentiel en bois-énergie des bassins d'approvisionnement des centres urbains ;</p> <p>appuyer l'élaboration et suivre la mise en œuvre des schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie des centres urbains;</p>

	<p>élaborer une stratégie de responsa appuyer et suivre l'évaluation du po bilisation et de participation des populations rurales à la gestion et au contrôle des ressources énergétiques de leur terroir ; organiser la gestion du bois-énergie et des marchés ruraux de bois ;</p>
<b>Sept 2016 à Novembre 2018</b>	<p><b>Chef Service Aménagement des Forêts Naturelles à la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse</b> Assurer la mise en œuvre des plans d'aménagement Assurer la gestion rationnelle des ressources forestières (faune et flore) Coordonner l'élaboration des plans d'aménagement des forêts naturelles Appuyer les communautés dans les actions d'aménagement et de gestion des ressources forestières</p>
<b>Avril 2014 à Septembre 2016</b>	<p><b>Chef du Service de l'Administration de la Formation et des Ressources Humaines de la direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles:</b> Elaborer et mettre en œuvre le plan de formation du personnel Elaborer le plan de carrière du personnel Suivre et gérer la carrière du personnel Renforcer les capacités du personnel Tenir le secrétariat général de la direction générale des forêts et des ressources naturelles Gérer les avancements, les promotions et les sanctions du personnel Tenir à jour le fichier du personnel Organiser la police forestière sur le territoire du cantonnement.</p>
	<p><b>Chef Division Promotion des Activités alternatives Génératrices de Revenus (AaGR)</b> Susciter la création de nouveaux microprojets Suivi des microprojets d'AaGR déjà mis en œuvre par la DGFRN Identifier et proposer des pistes de promotion de filières de produits forestiers</p>

Langues	TB : Très Bien, B : Bien, AB : Assez Bien				
	<b>Comprendre</b>		<b>Parler</b>		<b>Ecrire</b>
<i>Auto-évaluation</i>	Ecouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	
Français	TB	TB	TB	TB	TB
Anglais	TB	TB	TB	TB	TB
Espagnol	AB	AB	AB	AB	AB
<b>Aptitudes et compétences informatiques</b>	Logiciels usuels, de traitement de texte et données (Word, Excel, PowerPoint et Access) de cartographie (ArcGIS) et de statistiques (R et Epi Info)				

<b>Autres qualifications</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>☉ Permis de conduire Catégorie B (Septembre 1998)</li> <li>☉ Ceinture noire de TAEKWONDO (1<sup>ère</sup> DAN)</li> <li>☉ Membre du LIONS CLUB International (Club KANDI DJONA)</li> </ul>
------------------------------	---

<b>Références</b>	<p>1- Prof. Dr Ir Brice SINSIN  Professeur émérite en écologie forestière  Laboratoire d'Ecologie Appliquée  Université d'Abomey-Calavi  05BP1752, Cotonou, République du Bénin</p> <p>2- Colonel HEFOUME Rémi  Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse  BP. 393 COTONOU (R. BENIN),  Tel 97402340, <a href="mailto:rhefoume@yahoo.fr">rhefoume@yahoo.fr</a></p> <p>3- Prof. Dr. Ir. Romain GLELE KAKAÏ,  Directeur du Laboratoire de Biomathématique et d'Estimation Forestière,  Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Sciences Agronomiques  04 BP 1525, Cotonou, Republic of Benin  Email: <a href="mailto:romain.glelekakai@fsa.uac.bj">romain.glelekakai@fsa.uac.bj</a>; <a href="mailto:glele.roman@gmail.com">glele.roman@gmail.com</a></p>
-------------------	--

Fait à Cotonou, le 12 août 2021

Je certifie exactes, les informations ci-dessus.

**KOROGONE Sinagabé O. Ulysse**

**ANNEXE3. Cahier des charges du personnel et consultant énumérés par l'OIBT.**

Experts à mobiliser	Tâches et responsabilités
<p>Assistant de projet Responsable du suivi évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de gestion du projet,</li> <li>• Elabore le plan détaillé du projet ;</li> <li>• Effectue le suivi évaluation de l'exécution du projet</li> <li>• Elabore les TDR et suit la passation des marchés</li> <li>• Suit la réalisation des études,</li> <li>• Assure la communication et la sensibilisation des parties prenantes,</li> <li>• Rédige le rapport technique final de l'avant-projet avec en appendice la synthèse des études réalisées et de la proposition de projet formulé</li> </ul>
<p>Secrétaire comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assiste le Coordonnateur dans les tâches de secrétariat ;</li> <li>• Effectue la saisie, l'édition, le classement et le stockage des documents du projet ;</li> <li>• Gère les appels téléphoniques du Coordonnateur;</li> <li>• Gère le planning de travail du Coordonnateur ;</li> <li>• Assure l'édition des comptes rendus des rencontres présidées par le Coordonnateur</li> <li>• Conçoit les supports d'enregistrement des opérations comptables et financières du projet ;</li> <li>• Effectue l'enregistrement de toutes les opérations comptables du projet ;</li> <li>• Elabore le plan de trésorerie du projet ;</li> <li>• Prépare tous les documents devant servir à l'audit des comptes du projet</li> </ul>
<p>Consultant national chargé de l'étude d'inventaire des forêts galeries de la RBDM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Synthétiser et analyser les données existantes sur les forêts galeries de la RBDM</li> <li>- Identifier et cartographier les forêts galeries de la RBDM et les habitats de la zones ciblée, au moyen des cartes de végétation, des photos aériennes et satellitaires, et de la vérification sur terrain;</li> <li>- Analyser l'état de la planification de l'utilisation des terres dans la région ciblée</li> <li>- Décrire et cartographier les habitats sous diverses pressions contenant des espaces rares ou menacés, ou des associations végétales d'intérêt scientifique ou culturel particulier et décrire la biodiversité de ces habitats;</li> <li>- Evaluer le potentiel d'usage multiple des ressources par les communautés</li> <li>- Inventorier rapidement et décrire les principales formations forestières ainsi que toutes les autres formations associées dans la zone d'étude;</li> <li>- Evaluer la biodiversité des forêts de la RBDM .</li> <li>- Produire la carte de la végétation et estimer les superficies couvertes par chaque formation végétale représentée;</li> <li>- Produire si possible la liste des espèces de flore et de faune endémiques, rares, menacées ou en voie de disparition dans la zone d'intervention de l'avant-projet;</li> <li>- Identifier toutes les activités humaines réalisées dans la zone et leurs impacts sur la conservation et la gestion durable des forêts galeries de la RBDM;</li> <li>- Produire la carte d'occupation des terres (plan de zonage);</li> <li>- Identifier les problèmes liés à la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la RBDM</li> <li>- Identifier et évaluer les essais de reboisement existants (itinéraires techniques forces et faiblesse, contraintes, etc.);</li> <li>- Evaluer les possibilités et les contraintes de régénération naturelle et de reboisement;</li> <li>- Réaliser une analyse des contraintes et des opportunités pour la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la RBDM;</li> <li>- Proposer un modèle d'aménagement participatif pour la conservation, la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la RBDM</li> </ul>

	<p>dans la zone d'intervention de l'avant-projet;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation</li> <li>- Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT</li> </ul>
Consultant national chargé de l'étude socioéconomique des forêts galeries de la RBDM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En s'inspirant des directives de l'OIBT sur la participation des parties prenantes au cycle des projets, le consultant devra :</li> <li>- Identifier les parties prenantes du futur projet;</li> <li>- Etudier la structure sociale, les relations sociopolitiques entre les communautés et les groupes sociaux locaux (conflits, compétition, coopération);</li> <li>- Mener une enquête socio-économique pour établir les données de référence du contexte socio-économique et de l'utilisation des ressources;</li> <li>- Chercher les données sur l'utilisation actuelles des ressources naturelles dans la région et faire des projections pour le futur;</li> <li>- Chercher l'information sur les droits traditionnels d'accès aux ressources forestières,</li> <li>- Chercher les informations pertinentes sur les savoirs locaux pertinents pour la gestion de la biodiversité;</li> <li>- Chercher l'information sur l'attitude des communautés locales vis à vis des objectifs de gestion et de conservation des FS</li> <li>- Identifier les AGR possible à mettre en œuvre dans le cadre du présent projet pour appuyer les populations locales à la gestion durable des forêts galeries de la RBDM;</li> <li>- Proposer les orientations pour une participation adéquate des parties prenantes dans l'exécution du projet envisagé</li> <li>- Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation</li> <li>- Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT;.</li> </ul>
Consultant national chargé de l'étude d'impact environnemental et social	<p>En s'inspirant des directives de l'OIBT pour la réalisation de l'impact environnemental et social des projets, le consultant devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser une étude sur l'impact environnemental et social du projet</li> <li>• Proposer des approches pour maximiser les impacts positifs et réduire au minimum les impacts négatifs</li> <li>• Présenter l'étude réalisée à un atelier de validation</li> <li>• Participer à l'atelier de validation du document de projet à soumettre à l'OIBT;</li> </ul>
Consultant national chargé de l'élaboration du document projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base des différentes études menées sur la zone et les recommandations de l'atelier de validation et en suivant les procédures de l'élaboration des projets OIBT, l'Expert National aura à :</li> <li>• Elaborer le draft de la proposition de projet et le faire valider à un atelier réunissant les acteurs clés du projet;</li> <li>• Finaliser la proposition de projet en tenant compte des amendements et recommandations de l'atelier de validation</li> <li>• Rester disponible pour intégrer les amendements formulés par les parties prenantes et ultérieurement par le panel des experts de l'OIBT.</li> </ul>



**Annexe 4 : Evaluation de l'avant-projet par le Panel d'expert**  
**PPD 198/21 (F) Étude pour la restauration et la gestion durable des forêts galeries de la Réserve de biosphère du delta du Mono au Bénin**  
Évaluation par le cinquante-sixième Panel d'experts

A) Évaluation d'ensemble

Le Panel a reconnu la pertinence de cet avant-projet qui est susceptible de contribuer à évaluer le potentiel des forêts galeries de la Réserve de biosphère du delta du Mono, dans l'optique de formuler une proposition complète de projet pour leur gestion durable. Le projet pourrait contribuer à la conservation et à la gestion durable de la Réserve de biosphère du delta du Mono au Bénin, ce en renforçant les capacités des populations locales dans le but d'améliorer leurs conditions de vie.

La proposition d'avant-projet suit la structure décrite dans le *Manuel OIBT de formulation des projets* mais il demeure nécessaire d'améliorer les sections et sous-sections suivantes: **1)** la sous-section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT) ne fournit pas les éléments concernant la conformité aux priorités et activités opérationnelles indiquées dans le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2018 en vigueur qui a été prorogé jusqu'à la fin de 2021; **2)** le problème fondamental et ses principaux causes et effets ne sont pas clairement décrits dans la partie consacrée à l'identification préliminaire du problème à traiter par le futur projet; **3)** dans la section 3.3 (Approches et méthodes de mise en œuvre), il n'y a aucune référence aux *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale* (PS-23), alors que ces dernières devraient être prises en compte pour mener l'étude sur les aspects socioéconomiques et l'étude des impacts environnementaux et sociaux du projet; **4)** le tableau de la contribution budgétaire de l'OIBT comporte des composantes budgétaires qui ne sont pas pertinentes; **5)** les curricula vitae (CV) du Coordinateur du projet et de l'assistant en charge du suivi et de l'évaluation ne sont pas fournis en annexes.

B) Recommandations spécifiques

La proposition devrait être révisée en prenant en compte l'évaluation d'ensemble ainsi que les éléments suivants:

1. Améliorer la sous-section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT) en y incluant des éléments se rapportant à la conformité aux priorités et activités opérationnelles indiquées dans le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2018 en vigueur qui a été prorogé jusqu'à la fin de 2021.
2. Dans la section consacrée à l'identification préliminaire du problème, décrire clairement le problème fondamental et ses principaux causes et effets qui doivent être traités par la mise en œuvre du futur projet.
3. Dans la section consacrée aux approches et méthodes de mise en œuvre, ajouter la nécessité de faire référence aux éléments pertinents des *Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale* (PS-23) pour l'étude socio-économique et l'évaluation environnementale à mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-projet.
4. Inclure en annexe les CV d'une page (suivant la structure prévue à la page 68 de la version française du *Manuel OIBT de formulation des projets*) du Coordinateur du projet et de l'assistant en charge du suivi et de l'évaluation.
5. Ajuster le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble **et** les recommandations spécifiques ci-dessus, et en procédant comme suit:
  - a) Supprimer la composante budgétaire 51 (carburant et lubrifiant) et la composante budgétaire 52 (pièces détachées de véhicules) puisque le budget de l'OIBT ne comporte aucun achat de véhicule,
  - b) Recalculer les coûts d'appui au programme OIBT (ligne budgétaire 83) au taux normalisé de 12 pour cent du total OIBT des coûts de l'avant-projet; et
6. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 56e Panel ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent être mises en exergue dans le corps du texte **(caractères gras et soulignements)**.

C) Conclusion

Catégorie 1: Le Panel a conclu que la proposition pouvait être recommandée au Comité moyennant l'intégration d'amendements.

## ANNEXE 5. : Prise en compte des recommandations du Panel d'experts

Evaluation par le cinquante-sixième Panel d'experts	Modifications faites dans le document de l'avant-projet
A) <u>Evaluation ensemble</u>	
<p>Le Panel a reconnu la pertinence de cet avant-projet qui est susceptible de contribuer à évaluer le potentiel des forêts galeries de la Réserve de biosphère du delta du Mono, dans l'optique de formuler une proposition complète de projet pour leur gestion durable. Le projet pourrait contribuer à la conservation et à la gestion durable de la Réserve de biosphère du delta du Mono au Bénin, ce en renforçant les capacités des populations locales dans le but d'améliorer leurs conditions de vie.</p> <p>La proposition d'avant-projet suit la structure décrite dans le <i>Manuel OIBT de formulation des projets</i> mais il demeure nécessaire d'améliorer les sections et sous-sections suivantes: <b>1)</b> la sous-section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT) ne fournit pas les éléments concernant la conformité aux priorités et activités opérationnelles indiquées dans le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2018 en vigueur qui a été prorogé jusqu'à la fin de 2021; <b>2)</b> le problème fondamental et ses principaux causes et effets ne sont pas clairement décrits dans la partie consacrée à l'identification préliminaire du problème à traiter par le futur projet; <b>3)</b> dans la section 3.3 (Approches et méthodes de mise en œuvre), il n'y a aucune référence aux <i>Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale</i> (PS-23), alors que ces dernières devraient être prises en compte pour mener l'étude sur les aspects socioéconomiques et l'étude des impacts environnementaux et sociaux du projet; <b>4)</b> le tableau de la contribution budgétaire de l'OIBT comporte des composantes budgétaires qui ne sont pas pertinentes; <b>5)</b> les curricula vitae (CV) du Coordinateur du projet et de l'assistant en charge du suivi et de l'évaluation ne sont pas fournis en annexes.</p>	<p>Les modifications requises ont été faites dans le document de l'avant-projet (toutes les parties en gras et soulignées)</p>
B) <u>Specific Recommendations</u>	
<p>1. Améliorer la sous-section 1.2.1 (Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT) en y incluant des éléments se rapportant à la conformité aux priorités et activités opérationnelles indiquées dans le Plan d'action stratégique de l'OIBT 2013-2018 en vigueur qui a été prorogé jusqu'à la fin de 2021.</p>	<p>Voir page 5</p>
<p>2. Dans la section consacrée à l'identification préliminaire du problème, décrire clairement le problème fondamental et ses principaux causes et effets qui doivent être traités par la mise en œuvre du futur projet</p>	<p>Voir page 7 et 8</p>
<p>3. Dans la section consacrée aux approches et méthodes de mise en œuvre, ajouter la nécessité de faire référence aux éléments pertinents des <i>Lignes directrices de l'OIBT relatives à la gestion environnementale et sociale</i> (PS-23) pour l'étude socio-économique et l'évaluation environnementale à mener dans le cadre de la mise en œuvre de l'avant-projet</p>	<p>Voir page 9</p>
<p>4. Inclure en annexe les CV d'une page (suivant la structure prévue à la page 68 de la version française du <i>Manuel OIBT de formulation des projets</i>) du Coordinateur du projet et de l'assistant chargé du suivi et de l'évaluation.</p>	<p>Voir annexe 21 à 24</p>
<p>5. Ajuster le budget de l'OIBT en accord avec l'évaluation d'ensemble <b>et</b> les recommandations spécifiques ci-dessus, et en procédant comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Supprimer la composante budgétaire 51 (carburant et lubrifiant) et la composante budgétaire 52 (pièces détachées de véhicules) puisque le budget de l'OIBT ne comporte aucun achat de véhicule,</li> <li>b) Recalculer les coûts d'appui au programme OIBT (ligne budgétaire 83) au taux normalisé de <b>12 pour cent</b> du total OIBT des coûts de l'avant-projet; et</li> </ul>	<p>Voir les pages 12, 13 et 15</p>

6. Ajouter une annexe donnant sous forme de tableau les réponses à l'évaluation d'ensemble et aux recommandations spécifiques du 56e Panel d'experts ci-dessus et les modifications correspondantes. Les modifications doivent être mises en exergue dans le corps du texte (**caractères gras et soulignements**).

Voir page 30